

EXIDEUIL-SUR-VIENNE
CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu du Lundi 22 juin 2020 à 15H00
Salle de la Soulène

A la demande des conseillers de l'opposition du mardi 16 juin 2020, en application de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, nous réunissons le conseil municipal le lundi 22 juin 2020 à 15 H00 Salle de la Soulène.

Délibération D_2020_4_1 : Délibération pour recrutement de contractuels

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3_I.1°, 3_I.2°, 3-1, et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération D_2020_4_2 : Précisions des limites et des contours de la délibération N°17-05/2020 du 25 mai 2020

Le maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

DÉCIDE d'apporter des précisions conformément à la proposition du maire lors de la séance du 25 mai 2020 et suite au courrier de la Sous-Préfecture de Confolens, reçu en mairie le 17 juin 2020 concernant les points 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 20°, 21° 22° 26° et 27°.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération D_2020_4_3 : Mode de désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération D_2020_4_4 : Désignation des délégués du conseil municipal au SIAEP Nord-Est Charente

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres au SIAEP Nord-Est Charente.

A ce titre elle doit désigner deux délégués titulaires au SIAEP Nord-Est Charente.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eaux Potable (SIAEP) Nord-Est Charente a été créé le 1er Janvier 2017, il s'étend sur 83 communes et 4 communautés de communes (Charente-Limousine, Val de Charente, Cœur de Charente et La Rochefoucauld - Porte du Périgord). Le syndicat a pour vocation de garantir en tout temps la distribution d'une eau potable en quantité et à pression suffisante à l'ensemble des abonnés, au juste prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner

- Jean-François DUVERGNE et Sonia FERNANDES, titulaires au SIAEP Nord-Est Charente
- Mickaël CAPOÏA et Joëlle GANTHEIL, suppléants au SIAEP Nord-Est Charente.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération D_2020_4_5 : Désignation des délégués du conseil municipal à Charente Eaux

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité Syndical de Charente Eaux.

Résolutions : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne

- M Jean-François DUVERGNE comme délégué titulaire et
- M Teddy HILBERGER comme délégué suppléant de la commune d'Exideuil-sur-Vienne au Syndicat Mixte Charente Eaux.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération D_2020_4_6 : Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Mixte de la Fourrière

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au syndicat de façon explicite, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L.5711-1 du même code.

De plus, il convient de procéder à la désignation de délégué(e)s, conformément à l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- autorise la commune d'Exideuil-sur-Vienne, à adhérer au syndicat mixte de la fourrière,
- procède à la désignation d'un délégué titulaire communal : M. Mickaël CAPOÏA,
- procède à la désignation d'un délégué suppléant communal : M. Louis PENICAUT,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents au Syndicat Mixte de la Fourrière.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération D_2020_4_7 : Désignation des délégués du conseil municipal au SDEG 16

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres au SDEG 16.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), établissement public, est un syndicat mixte "ouvert" qui regroupe pour les compétences :

- distribution publique de l'électricité : toutes les Communes ;
- distribution publique du gaz : 292 Communes ;
- éclairage public : 364 Collectivités ;
- éclairage des installations sportives : 102 collectivités ;
- communications électroniques : 360 Communes ;
- bornes de rechargement des véhicules électriques ou hybrides : 21 collectivités (17 communes et 4 Communautés de Communes)

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils...).

Tous les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du SDEG 16, sans plus-value financière pour les Collectivités territoriales et établissements publics adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de désigner M. Jean-François DUVERGNE titulaire, M.Teddy HILBERGER suppléant au SDEG16

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération D_2020_4_8 : Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres au Syndicat Intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

Le SIGIV a pour objet la conduite, l'animation et la coordination de projets (études, travaux, animation et communication...) en vue de la gestion des rivières et des milieux aquatiques sur les bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de désigner M. Jean-François DUVERGNE titulaire,
M. Teddy HILBERGER suppléant

au Syndicat Intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération D_2020_4_9 : Désignation des délégués du conseil municipal à l'ATD16

La Commune d'Exideuil-sur-Vienne est membre de l'établissement administratif ATD16 et à ce titre elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres à l'ATD 16.

L'agence technique départementale de la Charente a pour objectif de soutenir et conseiller au quotidien les élus et les collectivités de Charente dépourvus de service juridique et techniques dans leurs projets d'aménagement, leurs problématiques juridiques, administratives ou financières, et leurs besoins informatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de désigner M. Teddy HILBERGER titulaire et Mme Joëlle GANTHEIL suppléant, à l'ATD 16.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération D_2020_4_10 : Proposition d'attribution des référents

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des référents titulaires et suppléants qu'il souhaite mettre en place sur la commune d'Exideuil-sur-Vienne.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner ces référents.

	Référents titulaires	Référents suppléants
Comité National d'Action Sociale	Joëlle GANTHEIL	Jean-François DUVERGNE
Comité de Jumelage	Sonia FERNANDES	Mickaël CAPOIA
Plan Communal de Sauvegarde (risques climatiques, chimiques...)	Teddy HILBERGER	Sonia FERNANDES
ERDF	Jean-François DUVERGNE	Teddy HILBERGER
Défense	Teddy HILBERGER	Mickaël CAPOIA
Sécurité routière	Mickaël CAPOIA	Joëlle GANTHEIL
Responsable mise en fourrière	Mickaël CAPOIA	Louis PENICAUT
Référent Calitom	Jean-François DUVERGNE	Teddy HILBERGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE les référents (titulaire et suppléant) tels qu'ils sont définis dans le tableau ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

Questions diverses :

2.1 - Communication des décisions des CM du 24.04.2020 et du 25.05.2020

Plusieurs dates ont été proposées afin de remettre tous les documents demandés, mais celles-ci ont été refusées. Ces documents seront donc envoyés par voie postale.

2.2 – Délibération prise en application de la délégation au maire depuis le 17.03.2020

L'interrogation est portée sur les réunions obligatoires qui ont eu lieu depuis le 30 octobre 2019.

2.3 – Place réservée dans le bulletin municipal à l'opposition

Un encart d'un quart de page (1/4) leur sera dédié, et sera inscrit dans le prochain règlement intérieur du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE